

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2013**

Délibération
n°2013.10.140.B

**Création d'un pôle
d'arts plastiques - Lot
n°7 "cloisons" :
avenant n°2**

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 septembre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.140.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°7 "CL OISONS" : AVENANT N°2

Par délibération n°95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 7 « cloisons » à la société PLAT CARR PEINT – 6 rue Impasse d'Angoulême – 16230 MAINE DE BOIXE, pour un montant de 33 754,18 € HT.

Par délibération n° 102 B du 27 juin 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 pour des travaux complémentaires d'un montant en plus-value de 374,78 € HT. Le nouveau montant du marché était de 34 128,96 € HT.

Le marché de base incluait une option n° 5 avec la pose d'une membrane d'étanchéité pour imperméabiliser le bâtiment, mais cette option ne sera pas réalisée. Il est donc nécessaire de passer un avenant prenant en compte cette modification pour un montant en moins-value de 6 142,50 € HT.

Le montant de l'avenant n°2 en moins-value est de 6 142,50 € HT.

Le montant du marché est ramené de 34 128,96 € HT (suite à la passation de l'avenant n°1) à 27 986,46 € HT.

Les différents avenants entraînent une diminution de 17,09 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 17 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au lot n° 7 « cloisons » attribué à la société PLAT CARR PEINT – 6 rue Impasse d'Angoulême – 16230 MAINE DE BOIXE afin d'enlever l'option n°5 d'un montant de – 6 142,50 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération 200703 – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 07 octobre 2013